



Conférence des Parties

Vingt-deuxième session

Marrakech, 7-18 novembre 2016

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Atelier de session sur le financement à long terme
de l'action climatique organisé en 2016**

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

L'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique s'est tenu le 18 mai 2016 à Bonn (Allemagne), à l'occasion de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Conformément à la décision 5/CP.20, il a porté sur le financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
A. Mandat	1–2	3
B. Objet du rapport	3	3
II. Travaux de l’atelier de session	4–12	3
A. Activités préparatoires	4–7	3
B. Délibérations	8–12	4
III. Résumé des débats	13–69	5
A. Améliorer la compréhension du financement de l’adaptation	13–22	5
B. Évaluation des besoins d’adaptation des pays en développement Parties et rôle de la coopération et de l’aide internationales	23–41	7
C. Développer le financement des mesures d’adaptation	42–51	12
D. Améliorer la transparence du financement de l’adaptation	52–69	15
IV. Principaux messages de l’atelier	70–77	19

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.20, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser jusqu'en 2020 des ateliers annuels de session sur le financement à long terme de l'action climatique et d'établir un rapport de synthèse de ces ateliers pour examen, chaque année, par la Conférence des Parties et dans le cadre du dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique. La Conférence des Parties a décidé qu'en 2015 et 2016, ces ateliers de session porteraient sur les questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation conformément à la décision 3/CP.19¹.

2. La Conférence des Parties a également demandé au secrétariat d'établir une compilation-synthèse des communications biennales sur les stratégies et approches visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020², afin d'éclairer les ateliers de session³.

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport rend compte des activités préparatoires et du déroulement de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2016 (ci-après l'« atelier ») (chap. II). On y trouvera également un résumé des débats qui ont eu lieu à celui-ci (chap. III) et des principaux messages qui s'en sont dégagés (chap. IV).

II. Travaux de l'atelier de session

A. Activités préparatoires

4. Le secrétariat a invité M^{me} Sarah Conway (États-Unis d'Amérique) et M. Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo) à faciliter l'organisation de l'atelier. Par ailleurs, il a engagé des consultations informelles avec les représentants des groupes régionaux et des organisations ayant le statut d'observateur. Le but de ces consultations était de recueillir les vues des Parties et des observateurs sur la conception du programme de l'atelier, notamment sur ses objectifs, ses thèmes et son déroulement.

5. Les consultations se sont poursuivies par un séminaire en ligne organisé par le secrétariat le 14 avril 2016, sous la conduite de M^{me} Conway et M. Mpanu-Mpanu, en vue d'obtenir des avis supplémentaires sur la conception du programme de l'atelier auprès d'un plus grand nombre d'acteurs. Ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs, ce séminaire s'est tenu en deux temps pour permettre aux participants se trouvant dans différents fuseaux horaires d'y prendre part. Quelque 80 personnes y ont participé. Les enregistrements audio du séminaire en ligne et les fiches des exposés présentés au cours de celui-ci sont disponibles sur le site Web de la Convention⁴.

¹ Décision 5/CP.20, par. 12 et 13.

² Voir le document FCCC/CP/2015/INF.1.

³ Décision 5/CP.20, par. 11.

⁴ <<http://www.unfccc.int/9518>>.

6. À la suite du séminaire en ligne et des consultations informelles, le secrétariat, en concertation avec les cofacilitateurs, a élaboré un programme provisoire pour l'atelier et a invité des intervenants, des orateurs et des animateurs à des discussions de groupe. Le programme peut être consulté sur le site Web de la Convention⁵.

7. Comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties⁶, le secrétariat a invité les organes thématiques de la Convention à apporter leur contribution à l'atelier. Le Comité exécutif de la technologie, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité permanent du financement ont participé en qualité d'intervenants à la séance II, la séance III et la séance IV de l'atelier, respectivement⁷.

B. Délibérations

8. L'atelier s'est tenu le 18 mai 2016 à Bonn (Allemagne), à l'occasion de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Il était ouvert à toutes les Parties et toutes les organisations ayant le statut d'observateur qui assistent aux sessions.

9. L'atelier a débuté par des observations liminaires formulées par la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres. M^{me} Figueres a constaté que l'Accord de Paris a inauguré une ère nouvelle et a souligné l'importance que revêt le financement pour appuyer les différentes mesures d'adaptation visant à remédier aux effets néfastes des changements climatiques. Elle s'est également félicitée de l'attention accrue portée à l'adaptation par les bailleurs de fonds de l'action climatique.

10. M^{me} Figueres a adressé aux participants trois messages clefs concernant le volume du financement de l'adaptation, l'architecture financière et la terminologie du financement de l'action climatique. En premier lieu, concernant le volume du financement de l'adaptation, elle a souligné l'importance de l'objectif convenu de mobiliser 100 milliards de dollars des États-Unis par an à partir de 2020, et le fait que cet objectif devait être considéré comme l'enjeu central des efforts de financement de l'action climatique, et non pas comme un aspect secondaire. En deuxième lieu, il est important de ne pas réduire l'architecture du financement de l'action climatique à une simple différenciation entre financement public et financement privé ; elle doit être considérée comme la composante d'une architecture financière plus vaste et plus complexe. La solution serait de comprendre les possibilités offertes par cette architecture financière, tout en continuant de recenser et de définir les besoins en matière de financement de l'adaptation. Enfin, concernant la terminologie du financement de l'action climatique, M^{me} Figueres a estimé que des efforts doivent être faits pour rapprocher les communautés du climat et du financement. En traduisant les notions établies du financement de l'action climatique dans le langage des investisseurs, on rendrait ces notions plus compréhensibles et plus accessibles pour les acteurs du secteur financier, et ce serait une étape importante pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique et le volume de ce financement.

11. À la suite de ces observations liminaires, chaque séance de l'atelier a été ouverte par un exposé introductif, suivi de débats au cours desquels des experts ont livré leurs réflexions sur les sujets traités au cours des exposés introductifs et donné leur point de vue sur les différents thèmes abordés.

12. Les participants ont ensuite été répartis en groupes restreints pour lesquels un responsable de la conduite des débats et un rapporteur ont été désignés. Une série de

⁵ Voir note 4 ci-dessus.

⁶ Décision 5/CP.20, par. 14.

⁷ Le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif de la technologie ont également apporté à l'atelier des contributions écrites, qui peuvent être consultées à l'adresse <www.unfccc.int/9518>.

questions d'orientation a été établie par les cofacilitateurs et le secrétariat, en concertation avec les responsables des groupes de discussion. Dans le souci de faciliter le dialogue et de tirer le meilleur parti possible de l'atelier, les débats en groupe restreint ont adopté un système de rotation en vertu duquel les participants ont été invités à changer de groupe à mi-séance. Les responsables de groupe et les rapporteurs ont rendu compte des débats en séance plénière à l'issue de chaque séance en groupe restreint et des observations finales ont été communiquées par les cofacilitateurs. Le programme, les questions d'orientation, les fiches d'exposés et les enregistrements audio de l'atelier sont disponibles sur le site Web de la Convention⁸.

III. Résumé des débats

A. Améliorer la compréhension du financement de l'adaptation

13. Un exposé introductif sur les moyens d'améliorer le financement de l'adaptation a été présenté par un représentant de la Climate Policy Initiative (CPI). L'exposé a mis en évidence la situation des flux financiers liés à l'adaptation telle que l'envisage la CPI, les obstacles aux investissements dans le financement de l'action climatique et certaines mesures et instruments actuels susceptibles de contribuer à la mobilisation de fonds supplémentaires pour l'adaptation.

14. Un graphique illustrant la situation actuelle des flux liés à l'adaptation, qui indique le parcours des fonds de la source aux bénéficiaires et aux utilisateurs finals, a été présenté aux participants (fig. 1). Le montant total du financement public de l'action climatique s'est élevé à 148 milliards de dollars en 2014, dont un montant de 25 milliards de dollars (soit environ 17 %) en faveur des mesures d'adaptation et des utilisateurs.

15. Il a été noté que si le graphique présenté à la figure 1 permet de mieux saisir la complexité et la diversité des activités et des interventions actuelles dans le domaine de l'adaptation, la difficulté consiste à situer le périmètre des interventions dans le domaine de l'adaptation et à déterminer précisément l'affectation finale des ressources financières.

16. Il a été souligné que les flux financiers représentés dans le graphique recouvrent uniquement les flux publics en raison des difficultés inhérentes au suivi des flux privés, et ne représentent donc qu'une partie du total des flux financiers liés à l'adaptation. La mauvaise compréhension des notions du financement de l'adaptation parmi bon nombre d'acteurs du secteur privé reste un problème ; ces notions doivent être mises à la portée de ces acteurs si l'on veut améliorer l'accès aux données du secteur privé en vue d'activités de suivi futures.

17. Le représentant de la CPI a indiqué que plusieurs problèmes peuvent entamer la motivation et la capacité des investisseurs à investir dans la résilience aux changements climatiques, parmi lesquels : des **lacunes sur le plan des politiques** (l'absence de réglementation ou la réglementation déficiente et l'effet de désincitation que cela peut exercer sur les investisseurs) ; des **lacunes sur le plan des connaissances** (l'incapacité à évaluer les risques liés aux changements climatiques et à les intégrer dans la prise des décisions d'investissement ou de financement) ; et des **lacunes concernant la viabilité du financement et la couverture des risques** (l'accès insuffisant au financement ; les incertitudes quant à la rentabilité des investissements et l'aversion aux risques). Les problèmes varient selon les catégories d'acteurs privés et le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques.

⁸ Voir note 4 ci-dessus.

18. Il a été noté qu'en dépit de ces problèmes, il existe certaines possibilités de développer le financement de l'adaptation qui peuvent être exploitées :

a) En adaptant les cadres réglementaires en créant des incitations plus fortes aux investissements et en associant un plus grand nombre d'investisseurs ;

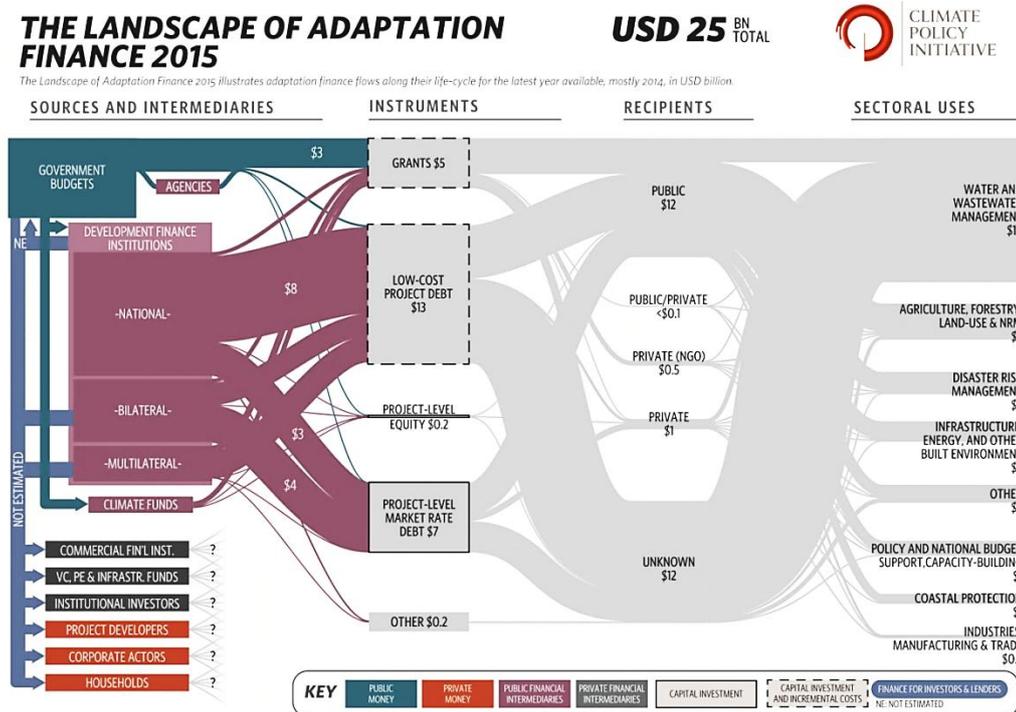
b) En mettant à la disposition des acteurs les informations et les outils nécessaires pour intégrer efficacement les aspects liés aux changements climatiques dans les décisions d'investissement ;

c) En intégrant les décisions d'investissement liées aux changements climatiques et les objectifs de développement social dans les processus de planification généraux et dans le système financier ;

d) En soutenant des projets pilotes pour en montrer l'efficacité et pour établir des références de manière à encourager des investissements supplémentaires.

19. Pour donner une idée plus précise des mesures et des projets d'adaptation susceptibles de contribuer à la mobilisation de ressources financières supplémentaires, quatre instruments actuels mis au point par une initiative publique-privée de création récente, Global Innovation Lab for Climate Finance, ont été présentés (voir encadré 1). Administré par la CPI, ce « laboratoire » est chargé de veiller à une coordination plus efficace des ressources publiques et privées, notamment en atténuant les risques pour les investisseurs privés et en améliorant leurs rendements financiers, ainsi qu'en identifiant et en pilotant de nouveaux instruments de financement de l'action climatique.

Figure 1
La situation du financement de l'action climatique en 2015



Source : Trabacchi C and Buchner B. 2016 (forthcoming). *Adaptation Finance: Setting the Ground for Post-Paris Action*. C3 Basque Centre for Climate Change.

Abréviations : BN = billion, NRM = natural resource management, VC = venture capital, PE = private equity

Encadré 1

Les instruments conçus par Global Innovation Lab for Climate Finance

Agricultural Supply Chain Facility: helps farmers to improve their knowledge and strengthens their access to technology and finance.

Platform for Catastrophe and Climate Change Risk Assessment and Adaptation: an open access platform that makes communities more resilient through insurance. It provides communities with tools allowing for a better management of climate-related risks and strengthens the capacity to make the right insurance and risk decisions.

Climate Smart Finance for Smallholder Farmers: brings together the tools of smallholder farmers, helps farmers to further access credit and adopt the right climate-smart agricultural practices and technologies.

Water Financing Facility: an effort to increase the mobilization of the private sector with the aim of ensuring that the needs for the water sector are addressed and the financing gaps closed.

20. Lors du débat qui a suivi, certains intervenants ont estimé qu'il serait important que les pays en développement obtiennent un appui ou des orientations qui leur permettent de mieux concevoir les cadres réglementaires en matière d'adaptation et d'améliorer l'intégration des changements climatiques et des objectifs de développement durable (ODD) dans les processus de planification, compte tenu des possibilités que pourraient offrir les contributions déterminées au niveau national.

21. D'autres intervenants ont mis l'accent sur le rôle important du financement public dans l'adaptation et les moyens les plus efficaces de promouvoir la participation du secteur privé dans le cadre des politiques. Concernant les obstacles aux investissements, les distorsions du marché résultant du subventionnement des combustibles fossiles ont été mentionnées et les participants ont souligné qu'il est essentiel de prévoir des cadres réglementaires et des incitations efficaces à l'intention des investisseurs.

22. L'importance d'une communication efficace entre les acteurs publics et privés, afin de promouvoir davantage de participation et de coopération, a également été soulignée. Il a été estimé que les contributions déterminées au niveau national pouvaient servir de cadre pour échanger des données d'expérience et produire de nouvelles idées. Les participants ont aussi mentionné la possibilité de renforcer l'articulation entre les changements climatiques et les ODD dans le contexte des contributions déterminées au niveau national.

B. Évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement Parties et rôle de la coopération et de l'aide internationales

23. Le débat a été centré sur l'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement ; les outils disponibles pour évaluer et notifier ces besoins ; et des observations concernant le passage de l'évaluation des besoins à la prise de mesures, les enseignements à cet égard, et l'intégration des besoins dans les processus de planification et de budgétisation des pays en développement.

1. Évaluation des besoins des pays en développement et outils existants

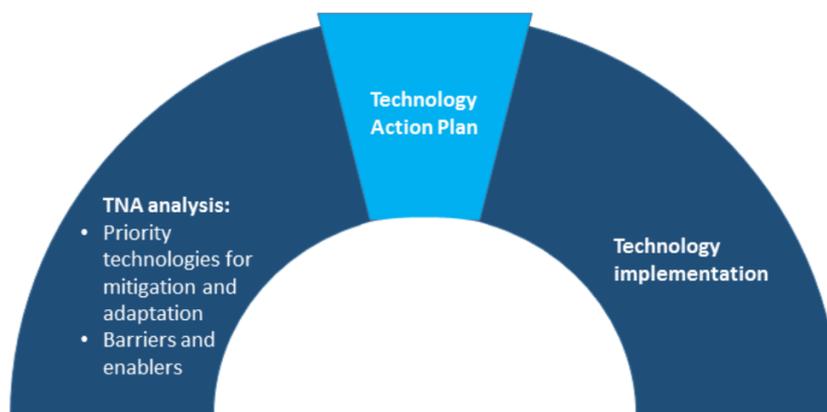
24. Les participants ont échangé des informations et des données d'expérience sur les outils actuels que les pays en développement Parties peuvent utiliser pour évaluer et notifier leurs besoins d'adaptation en fonction de leur situation particulière. Les outils liés à la

Convention ci-après ont été mentionnés : plans nationaux d'adaptation (PNA), programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), évaluations des besoins technologiques, et communications nationales. Les autres outils comprennent les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les plans d'action nationaux conjoints pour l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe, les plans de développement nationaux et les stratégies de lutte contre les changements climatiques. Un participant a évoqué les enseignements pour son pays de la mise au point d'un rapport sur les indicateurs des changements climatiques, qui permet de définir les domaines prioritaires, les besoins d'adaptation et l'appui nécessaire, tant quantitativement que qualitativement.

25. Un représentant du Comité exécutif de la technologie a présenté les activités liées à l'évaluation des besoins technologiques et les leçons de ce processus qui peuvent être appliqués à l'évaluation des besoins d'adaptation. Il est de bonne pratique d'associer activement des décideurs de rang élevé et des acteurs du secteur financier aux évaluations des besoins technologiques dès la phase initiale, et de rendre le processus plus ouvert à leurs contributions. Dans le cadre des évaluations des besoins technologiques, les pays en développement ont la possibilité de sélectionner des technologies pour faire face aux changements climatiques et accélérer le développement national, et peuvent aussi améliorer leurs capacités nationales à l'appui du développement durable. Présentant les travaux du Comité exécutif de la technologie concernant les plans d'action en matière de technologie, le représentant a indiqué que ces plans d'action étaient un outil efficace pour définir les mesures nécessaires en fonction des besoins recensés.

Figure 2

Le plan d'action en matière de technologie, trait d'union entre l'évaluation des besoins technologiques et l'application des technologies



Source : Présentation by a representative of the Technology Executive Committee.

Abréviations : TNA = technology needs assessment

26. De l'avis de bon nombre de participants, un dialogue renforcé entre les acteurs concernés, notamment les différents ministères, les institutions nationales et le secteur privé, constituait un facteur important au moment d'évaluer les besoins d'adaptation à partir des outils susmentionnés. À cet égard, les participants ont largement reconnu l'utilité d'une coopération multipartenaires à un stade précoce de l'évaluation des besoins.

27. Les participants originaires de pays en développement ont estimé en général que le manque de capacités institutionnelles et techniques reste un obstacle à l'obtention d'informations sur les besoins d'adaptation, tant au niveau national qu'au niveau international. Un autre problème soulevé et constaté par beaucoup de participants concerne

la difficulté à agréger les besoins – notamment en recueillant des informations auprès de différents secteurs ou en regroupant les besoins quantifiés – en raison de la diversité et de la complexité du processus d'adaptation. Une grande partie des participants ont également estimé que l'établissement des priorités et l'évaluation des besoins devraient être des processus impulsés par les pays.

2. Application de mesures pour répondre aux besoins d'adaptation recensés

28. Tout au long des débats sur l'exécution des projets recensés dans le cadre de l'évaluation des besoins, l'importance d'un appui sur les plans financier et technologique et concernant le renforcement des capacités a été souligné. Un représentant du partenariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Université technique du Danemark⁹, se référant à la publication de 2016 *Adaptation Finance Gap Report*¹⁰, a fait valoir que l'appui financier aux mesures d'adaptation devrait être incorporé dans les cadres de développement durable. Il existe une tendance encourageante dans les pays en développement consistant à élaborer les cadres nécessaires dans cette optique, a estimé le représentant, et les contributions déterminées au niveau national constituent un bon catalyseur à cet égard. Toutefois, bien qu'il n'existe pas d'estimation unique, le coût de l'adaptation augmente et devrait être deux à trois fois plus élevé que les estimations mondiales actuelles d'ici à 2030, et potentiellement quatre à cinq fois plus élevé d'ici à 2050. Une meilleure information doit être produite pour permettre une planification plus efficace, en particulier dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, notamment par un meilleur suivi des flux financiers privés. Par ailleurs, le représentant a souligné le problème, illustré dans la section précédente, du manque d'adéquation entre les flux financiers liés à l'adaptation et les priorités indiquées dans les contributions prévues déterminées au niveau national.

29. Le rôle du financement public dans la réalisation des mesures d'adaptation a été perçu comme important, en tant non seulement que ressource financière directe, mais aussi que catalyseur de l'investissement privé. Le financement sous forme de dons joue un rôle majeur, en particulier pour les secteurs dans lesquels attirer des investissements privés peut s'avérer difficile et où des fonds publics sont nécessaires, comme la protection des côtes dans les petits États insulaires. Il a été estimé généralement qu'un modèle de mobilisation du financement fondé sur l'atténuation ne pouvait pas être appliqué à tous les projets d'adaptation, en raison des difficultés qui se posent pour définir la composante investissement de l'adaptation. Certains participants ont estimé qu'indiquer les retombées positives pour l'adaptation dans les projets d'atténuation pouvait être un moyen économique d'attirer des ressources financières pour l'adaptation.

30. Nombre de participants ont reconnu les possibilités qu'offre la participation du secteur privé à l'adaptation. Pour inciter celui-ci à investir, les enjeux des changements climatiques et de la résilience doivent être traduits dans un discours plus compréhensible pour les acteurs du secteur privé. À titre d'exemple, le secteur doit être informé des risques, des rendements et de la durée des investissements concernant des projets d'adaptation et du rôle du financement public préférentiel. Les participants ont souvent insisté sur cet aspect et le débat a rappelé, dans une large mesure, le débat sur le développement du financement de l'adaptation. Constatant que le secteur privé est constitué d'une multitude d'acteurs, dont les petites et moyennes entreprises, les multinationales et les banques, certains participants ont souligné que les stratégies et les instruments financiers visant à accroître le financement

⁹ Ce partenariat, dénommé auparavant Centre Risoe du PNUE, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le PNUE.

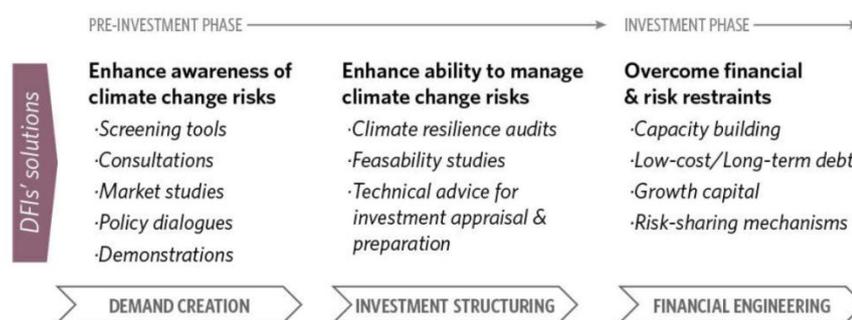
¹⁰ Disponible à l'adresse <<http://web.unep.org/adaptationgapreport/2016>>.

privé de l'adaptation doivent être conçus et adaptés en fonction de la diversité des acteurs du secteur privé.

31. À partir de l'exemple des obligations vertes, mention a été faite du rôle de catalyseur de la participation du secteur privé à l'adaptation que les institutions de financement du développement peuvent jouer en présentant les changements climatiques comme une raison d'investir. L'exposé liminaire a donné des exemples de stratégies qu'une institution de financement du développement est susceptible d'utiliser pour combler les lacunes au niveau des étapes du préinvestissement et de l'investissement (voir fig. 3).

Figure 3

Stratégies des institutions de financement du développement visant à promouvoir la contribution du secteur privé à la résilience aux changements climatiques



Source : Presentation by a representative of the Climate Policy Initiative.

32. Par ailleurs, il a été noté que les stratégies visant à remédier aux lacunes actuelles associées aux étapes du préinvestissement et de l'investissement vont au-delà de l'utilisation d'instruments financiers, et sont susceptibles de recouvrir des activités de sensibilisation, un dialogue sur les politiques, une facilitation des interactions entre les principaux acteurs, le développement des connaissances, la réalisation d'études de faisabilité, l'amélioration de la résilience et des conseils techniques. Il est également indispensable, dans le contexte de l'ingénierie financière, de renforcer les moyens permettant de surmonter les obstacles d'ordre financier et les obstacles liés aux risques.

33. Les participants ont reconnu dans l'aide internationale, en particulier celle qui émane du Fonds vert pour le climat, un élément indispensable pour répondre aux besoins d'adaptation recensés. Dans ce contexte, un représentant du Fonds a présenté un aperçu général du rôle du Fonds dans le financement de projets et programmes d'adaptation, et indiqué que du point de vue du Fonds, la maîtrise par le pays est un aspect déterminant pour transformer les besoins d'adaptation en un portefeuille d'activités constitué de projets et de programmes. Le représentant a présenté le programme de préparation du Fonds, qui constitue une étape intermédiaire dans le passage de l'évaluation des besoins à la mise en œuvre, et aide les pays à mettre en place un cadre stratégique de coopération avec le Fonds, notamment pour l'élaboration de programmes nationaux. Il a indiqué que le Fonds dispose également d'un mécanisme d'élaboration des projets, qui vise à fournir un appui financier aux entités accréditées auprès du Fonds pour la conception de projets, à partir des évaluations des besoins technologiques et des contributions déterminées au niveau national.

34. Les participants ont échangé des données d'expérience sur les mesures qu'ils décident en fonction des besoins d'adaptation. Certains participants originaires de pays en développement ont indiqué que l'élaboration d'un ensemble de projets d'adaptation restait une tâche difficile même après avoir évalué les besoins d'adaptation et recensé des domaines prioritaires au moyen des PNA et des PANA. À cet égard, il a été souligné que

l'insuffisance des capacités constitue un obstacle majeur à la prise de mesures pour répondre aux besoins d'adaptation recensés, en particulier au niveau infranational. Certains participants ont appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'information et des données relatives à l'adaptation, cet aspect étant important pour renforcer les capacités des institutions locales. Les participants ont été nombreux à estimer qu'une bonne gouvernance peut améliorer la coopération et la diffusion de l'information entre l'échelon national et l'échelon infranational – aspect important pour répondre efficacement aux besoins.

35. Au sein de l'un des groupes restreints, les participants ont débattu de la réalisation des évaluations des besoins technologiques et du transfert de technologies pour l'adaptation. Le représentant du Comité exécutif de la technologie a estimé que, s'il est vrai que la définition du transfert de technologies pour l'adaptation nécessite des travaux d'analyse supplémentaires, il est possible de réaliser des projets pilotes pour mettre en œuvre des technologies à l'appui de mesures d'adaptation.

36. Les participants ont aussi estimé que l'appui à l'adaptation doit être compatible avec les ODD, et ont débattu ensuite de l'importance qu'il y a, pour les pays en développement, à intégrer les besoins d'adaptation dans les processus de planification nationaux, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

3. Intégration de l'adaptation dans les processus de planification nationale

37. Un représentant du Ghana a évoqué la façon dont le pays a intégré les besoins d'adaptation dans la planification nationale en élaborant une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à partir d'études sur les effets des changements climatiques dans divers secteurs. L'intégration de l'adaptation comporte de multiples avantages, parmi lesquels : 1) l'utilisation efficace de ressources limitées ; 2) une meilleure coopération entre les acteurs ; 3) le fait qu'elle permet d'éviter les chevauchements d'activités ; et 4) une exploitation cohérente des données concernant les principales hypothèses et les principaux risques au niveau national. L'intervenant a souligné que l'adhésion des acteurs concernés dans les différents secteurs, à l'échelon national comme à l'échelon local, est un aspect déterminant pour élaborer des stratégies intégrées pour l'adaptation. Dans le cas du Ghana, cela garantissait la transparence du processus et renforçait le sentiment de confiance et de maîtrise parmi les acteurs, tout en permettant de tenir compte des complémentarités et des différences entre les secteurs.

38. Bon nombre de participants ont partagé le point de vue selon lequel l'adhésion des acteurs est nécessaire tout au long du cycle de l'intégration et au stade de l'exécution pour garantir la maîtrise du processus. Certains participants ont suggéré que les coûts de l'inaction soient analysés pour démontrer le bien-fondé de l'adaptation et obtenir l'adhésion des acteurs. En particulier, des participants ont souligné le rôle déterminant du dialogue interministériel et de l'harmonisation pour intégrer les changements climatiques dans la planification du développement et les processus budgétaires, ce qui débouche souvent sur une meilleure architecture institutionnelle pour l'adaptation, et des avantages juridiques, techniques et financiers.

39. Une autre condition propre à faciliter l'intégration de l'adaptation que les participants ont évoquée est l'existence d'un appui financier durable pour l'exécution. Des mécanismes financiers à long terme doivent être établis parallèlement au plan d'adaptation intégré – à titre d'exemple, un fonds spécial administré par le Ministère des finances pour soutenir l'exécution. Dans ce contexte, la nécessité d'un appui renforcé pour répondre aux besoins indiqués par les pays en développement a été de nouveau soulignée.

40. Un problème souligné par bon nombre de participants est celui de la diffusion des connaissances et de la transposabilité des meilleures pratiques en matière d'intégration de

l'adaptation. L'appui des pays développés dans le cadre de la coopération internationale est un facteur important pour faciliter les échanges de connaissances entre les organismes compétents à tous les niveaux et consolider les capacités des pays en développement. Certains pays ont aussi appelé l'attention sur le rôle de la coopération Sud-Sud, étant donné le volume important de données d'expérience et de connaissances produit par les pays en développement.

41. Une question souvent évoquée au cours des débats concerne la nécessité d'améliorer le marquage, le suivi et la classification des dépenses publiques au moment d'analyser les budgets actuels de l'adaptation. L'importance de la production de données fiables sur l'adaptation à partir d'une analyse systémique à long terme est aussi souvent revenue dans le débat. Intégrer l'adaptation dans les processus de planification nationale nécessite un suivi des dépenses publiques consacrées à l'adaptation, ce qui suppose de recenser et d'analyser les mesures en cours et les lacunes potentielles. Cela permet aussi de s'assurer que l'adaptation est classée comme une question transversale et intersectorielle, et de mettre en relation les retombées positives de l'adaptation et les dépenses consacrées à l'atténuation, le cas échéant. Les mécanismes institutionnels ont été signalés comme un aspect important pour améliorer la mesure, le suivi et la vérification des dépenses d'adaptation.

C. Développer le financement des mesures d'adaptation

42. Le débat sur le développement du financement des mesures d'adaptation a mis l'accent sur les instruments financiers et les politiques d'incitation. Les participants ont fait part de stratégies et de politiques menées dans leur pays pour favoriser le développement du financement de l'adaptation. Les participants ont fait part également de leurs réflexions sur l'accès au financement de l'adaptation et les moyens de renforcer les capacités des pays en développement pour permettre un décaissement accéléré des fonds de projets. Dans le cadre des débats en groupe restreint, les participants ont échangé des vues sur les enseignements à retenir des communications de 2014 des pays développés sur leurs stratégies et démarches visant à mobiliser un financement accru¹¹ et ont examiné la façon dont ces données pourraient éclairer les pays développés Parties dans l'établissement des communications de 2016.

1. Initiatives actuelles pour le développement du financement de l'adaptation

43. Les intervenants ont donné leur point de vue sur la façon dont le financement de l'adaptation peut être encore développé, à partir des exposés sur la situation actuelle des marchés financiers et des flux financiers pour l'adaptation. Un représentant de Siguler Guff, entité du secteur privé, a présenté les principes du Fonds mondial pour l'adaptation et la résilience (GARF), structure innovante qui, une fois en place, permettrait à des investisseurs du secteur public, des fondations, des entreprises et des investisseurs de surmonter les difficultés liées à l'investissement ainsi qu'au manque de débouchés. L'intervenant a souligné que les changements climatiques pesaient sur les investissements dans le patrimoine et les infrastructures, que des investissements initiaux dans l'adaptation préservent de pertes ultérieures plus importantes, et qu'il existe un sous-investissement significatif dans le secteur de l'adaptation. Dans ce contexte, l'incertitude actuelle à propos des conséquences des changements climatiques pour les investissements, le patrimoine, les populations et les ressources a été soulignée comme un obstacle majeur au développement du financement de l'action climatique.

¹¹ Au paragraphe 67 de la décision 1/CP.18, les Parties ont été invitées à soumettre des renseignements sur les stratégies et démarches visant à mobiliser un financement accru des activités liées au climat.

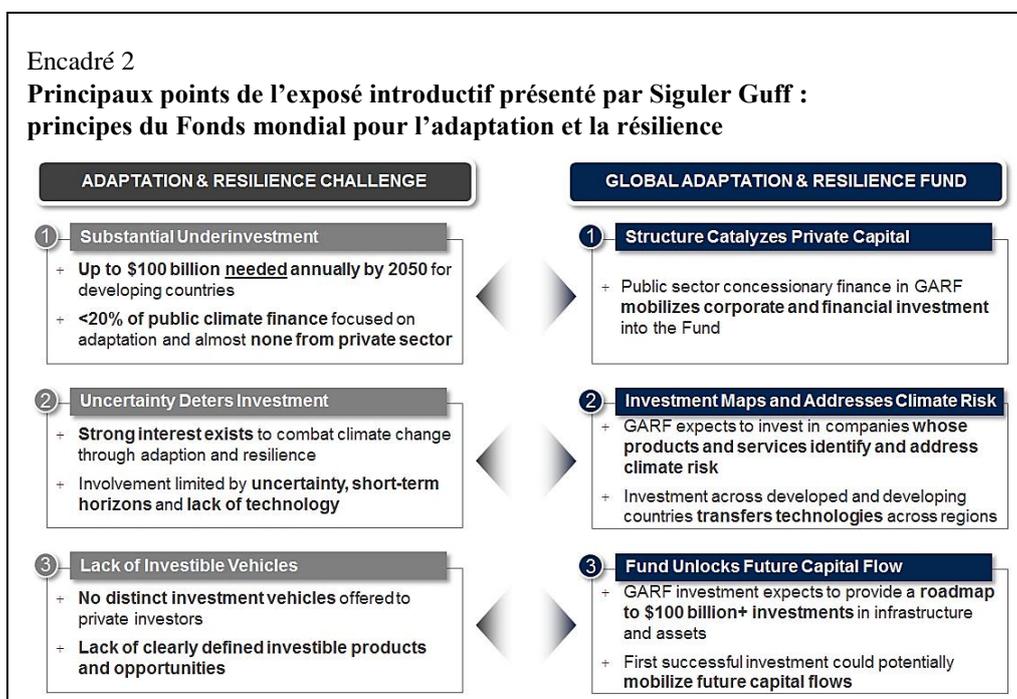
44. Le rôle du Fonds vert pour le climat dans la mise à disposition de ressources financières pour l'adaptation a été souligné, compte tenu de ses efforts actuels pour répartir les ressources de manière équilibrée entre les activités qui relèvent de l'adaptation et celles qui concernent l'atténuation. Dans ce contexte, le représentant du Fonds vert pour le climat a souligné le rôle potentiel de catalyseur d'un développement résilient aux changements climatiques que le Fonds est susceptible de jouer. Il a ajouté que le dispositif du Fonds destiné au secteur privé est important en ce qu'il constitue une chance d'élargir l'échelle du financement.

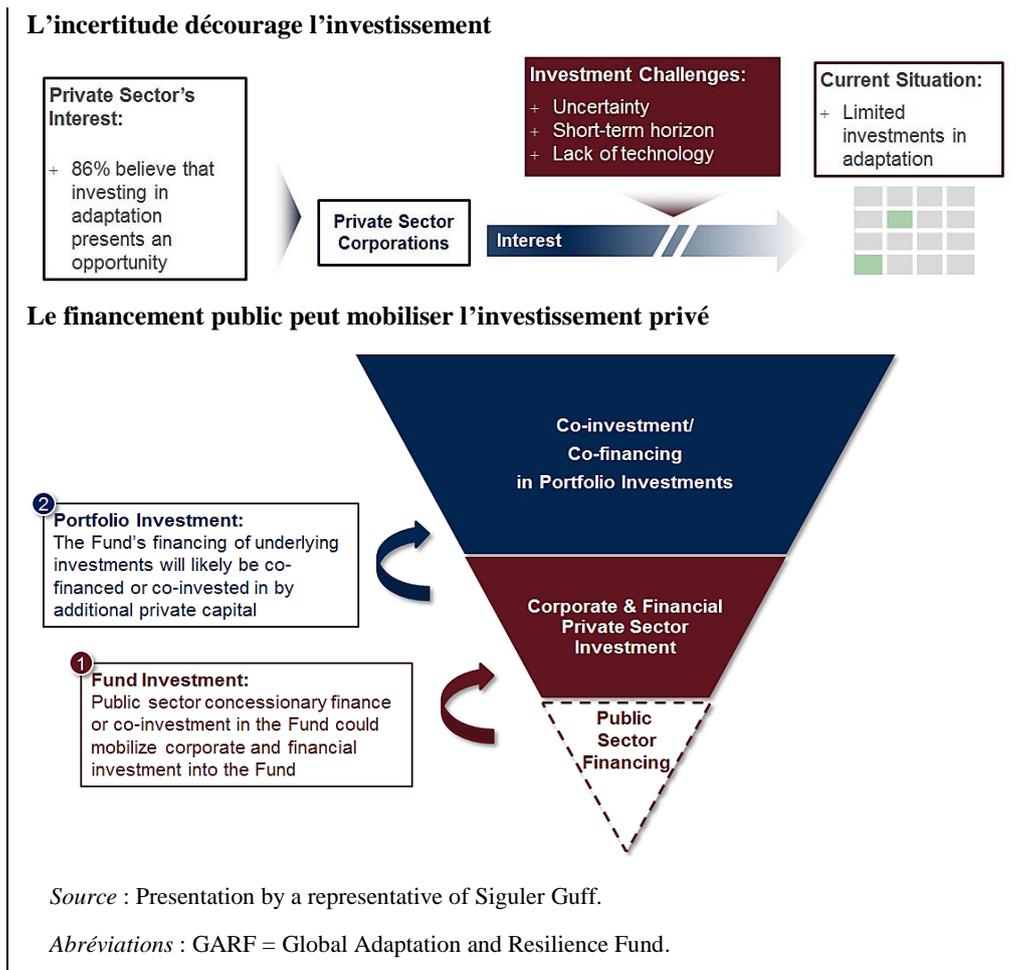
45. De même, le représentant de Siguler Guff a noté qu'un grand nombre d'acteurs du secteur privé croient aux débouchés des investissements liés à l'adaptation et à la résilience. Pour tirer parti du potentiel du secteur privé s'agissant d'accroître le financement de l'adaptation, les notions d'adaptation et de résilience doivent être traduites dans le langage des acteurs financiers afin qu'ils comprennent les incidences que les changements climatiques sont susceptibles d'avoir sur les placements. Il faudrait disposer de davantage de structures de placement pour l'adaptation, comme c'est le cas pour l'atténuation, le GARF constituant un exemple de structure de ce type. L'intervenant a aussi fait part aux participants des activités du Global Adaptation and Resilience Investment Working Group (GARI), initiative du secteur privé lancée parallèlement à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU sur la résilience climatique, et d'un rapport qui sera publié à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. L'encadré 2 ci-après résume les points principaux de l'exposé.

46. Outre un débat plus général consacré au développement du financement de l'adaptation, il a aussi été question d'instruments financiers pour l'adaptation dans le contexte régional. Il a été estimé généralement que les efforts doivent être centrés sur les utilisateurs finals des instruments financiers qui sont le plus exposés aux effets des changements climatiques. Un représentant de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques a présenté le Fonds de lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes, qui prévoit d'utiliser des mécanismes financiers comme la mutualisation et le transfert des risques, parallèlement à des systèmes d'alerte précoce et de planification des catastrophes pour soutenir les pays africains dans la planification systémique de l'adaptation pour chaque région climatique.

Encadré 2

Principaux points de l'exposé introductif présenté par Siguler Guff : principes du Fonds mondial pour l'adaptation et la résilience





2. Accès au financement de l'adaptation et efficacité de ce financement

47. Il a été constaté que l'accès au financement bilatéral et multilatéral de l'adaptation continuait, pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA) en particulier, de poser des difficultés en raison de la complexité des conditions et des procédures. Certains participants ont estimé que les procédures doivent être impulsées par les pays et que davantage d'entités devraient être accréditées pour accéder directement aux ressources, notamment à celles du Fonds vert pour le climat. Dans le cas du Fonds pour l'adaptation, certains participants se sont inquiétés du montant insuffisant des fonds et ont préconisé de supprimer le plafonnement des ressources allouées par pays. Certains participants ont aussi estimé qu'il est difficile d'intéresser le secteur privé car le système permettant de traduire les aspects liés à l'adaptation en variables économiques, telles que le risque climatique ou le plan d'exécution des projets d'adaptation, n'est pas en place.

48. Le représentant du Groupe d'experts des PMA a présenté les activités concernant le renforcement des capacités institutionnelles des PMA, qui consistent notamment à aider les PMA à réaliser des études de faisabilité et à faciliter l'accès au financement de l'adaptation. Il a indiqué que le Groupe d'experts coopère régulièrement avec le Fonds vert pour le climat pour l'informer des réalisations pertinentes du Groupe d'experts de façon à permettre un accès accéléré aux ressources pour les plans nationaux d'adaptation et les programmes nationaux pour l'adaptation. Le Groupe d'experts recueille également des renseignements sur la façon dont les PMA accèdent au Fonds vert pour le climat et les difficultés qu'ils rencontrent à cet égard et élabore des supports de formation à l'intention

des PMA sur l'accès au financement pour les plans nationaux d'adaptation et les programmes nationaux pour l'adaptation. À cet égard, le représentant du Fonds vert pour le climat a décrit les efforts du Fonds pour renforcer le dialogue avec les coordonnateurs nationaux en vue d'améliorer l'accès au Fonds.

49. Il a été estimé par certains participants que le financement en faveur des populations les plus vulnérables des pays en développement devrait reposer principalement sur des dons et devrait être adapté de façon à répondre aux besoins des acteurs locaux concernés. Certains participants ont indiqué qu'il pouvait y avoir des risques supplémentaires imputables à des besoins d'adaptation plus complexes, d'où la nécessité de tenir compte des niveaux différents de tolérance des risques des acteurs concernés et d'utiliser des instruments financiers appropriés.

3. Communications biennales sur les stratégies et les démarches visant à accroître le financement de l'action climatique

50. Les participants ont eu l'occasion d'évoquer les enseignements à retenir des communications de 2014 des pays développés sur les stratégies et démarches visant à accroître le financement de l'action climatique¹² et ont précisé la façon dont ces enseignements pourraient éclairer l'établissement des communications de 2016, afin notamment d'améliorer la présentation des données quantitatives et qualitatives disponibles.

51. Dans leur débat sur les enseignements à retenir des communications biennales de 2014 sur les stratégies et démarches visant à accroître le financement de l'action climatique, les participants ont noté l'utilité des principes directeurs figurant dans la décision 3/CP.19. Plus particulièrement, et se référant aux débats tenus à l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2014, les participants ont souligné l'importance des aspects ci-après : 1) disposer d'un bon équilibre entre les données quantitatives et les données qualitatives ; 2) prévoir des renseignements supplémentaires sur les cadres propices à l'adaptation ; 3) déterminer le degré de ventilation de l'information concernant les stratégies et démarches actualisées en tenant compte de l'utilisateur final ; et 4) recenser les succès et les difficultés en matière de mobilisation du financement pour l'action climatique. En outre, certains participants ont estimé important d'inclure des renseignements sur les annonces de contributions faites avant et pendant la vingt et unième session de la Conférence des Parties et toute précision utile concernant les chiffres quantitatifs. Un autre aspect souligné concerne l'utilité d'établir les communications biennales dans le contexte plus général de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord de Paris : « [Rendre] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Certains participants ont estimé que les communications futures devraient constituer une activité utile qui devrait éclairer le processus visé au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

D. Améliorer la transparence du financement de l'adaptation

52. Le débat sur l'amélioration de la transparence du financement de l'adaptation a porté principalement sur la responsabilité du financement de l'action climatique, l'importance du financement national de l'action climatique et de la gouvernance nationale de ce financement, les activités liées au suivi et à la notification du financement de l'adaptation, le renforcement des capacités et le partage des connaissances et les méthodes utilisées pour mesurer les résultats, les effets et l'efficacité du financement de l'adaptation.

¹² Voir décision 3/CP.19, par. 10.

1. Responsabilités

53. La nécessité urgente d'accroître le financement dont bénéficient les plus vulnérables pour l'adaptation a été un thème récurrent au cours du débat et une meilleure transparence a été préconisée pour faciliter l'acheminement de moyens de financement aux pays vulnérables.

54. L'amélioration de la responsabilité du financement de l'action climatique a été jugée particulièrement importante pour améliorer la mise à disposition du financement pour l'adaptation. À cet égard, la société civile a été citée comme un acteur clef susceptible de veiller à ce que les mesures soient proportionnelles aux niveaux d'ambition, de stimuler le dialogue entre les parties prenantes, et de diffuser des renseignements et des bonnes pratiques. Plusieurs participants ont fait valoir que la société civile peut jouer un rôle déterminant en créant un écosystème de la responsabilité et appelé l'attention sur le fait que son rôle est sous-estimé et sous-exploité.

55. Il a été souligné que des outils doivent être conçus pour produire les données nécessaires afin que les gouvernements et les autres acteurs rendent des comptes au public sur l'emploi des fonds alloués au financement de l'action climatique. L'importance d'activités d'appui menées dans le cadre d'initiatives sur la transparence budgétaire et de comités parlementaires et de vérification des comptes au niveau international pour recueillir des données sur le financement de l'action climatique a également été soulignée.

2. Financement national de l'action climatique et gouvernance nationale de ce financement

56. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la transparence des interactions entre les sources internationales et les budgets nationaux. Ils ont estimé que la plupart des débats au sujet du financement de l'action climatique se rapportent au financement international et que la possibilité de tirer parti d'initiatives locales importantes pour l'adaptation est souvent trop peu exploitée.

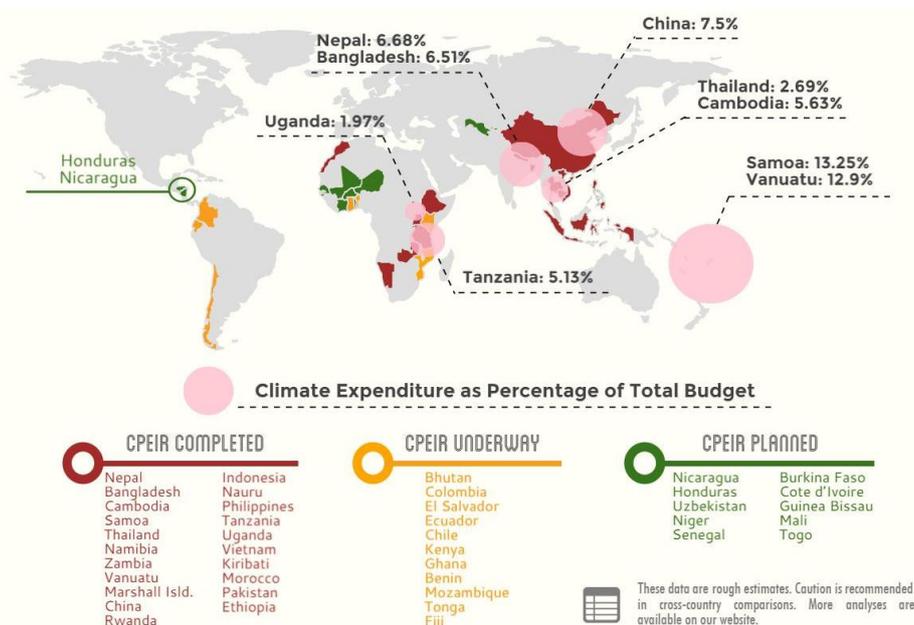
57. Dans le même ordre d'idées, un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a recommandé d'aider les pays à améliorer l'allocation du financement public national en renforçant les systèmes nationaux de gouvernance du financement de l'action climatique. Un appui est nécessaire pour mettre en place des outils d'évaluation des investissements et de diagnostic des dépenses climatiques ainsi que des systèmes de suivi du financement de l'action climatique dans les structures nationales de gestion des finances publiques. L'examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique a été présenté comme un outil efficace susceptible d'être utilisé dans ce contexte (voir fig. 4). Dans certains pays, les ressources nationales occupent une plus grande place dans la lutte contre les changements climatiques que les ressources extérieures. Citant l'exemple du Bangladesh, le représentant a indiqué que jusqu'à 77 % des dépenses climatiques de ce pays proviennent de sources de financement internes. L'accent doit être mis sur le renforcement des systèmes nationaux de gestion des fonds publics si l'on veut pouvoir gérer, suivre et contrôler efficacement l'utilisation des fonds alloués à l'action climatique.

58. La nécessité d'aider les pays à évaluer la mesure dans laquelle les risques climatiques ont été intégrés dans le cycle budgétaire a été reconnue au cours des débats. Les participants se sont accordés à estimer que des investissements sont nécessaires pour aider au marquage des budgets climatiques de sorte que les pays disposent des marqueurs nécessaires pour suivre facilement les dépenses climatiques. Ils ont souligné la nécessité d'aider les différents ministères à établir à l'intention du ministère des finances des communications budgétaires climato-sensibles qui tiennent compte des coûts et des avantages de divers investissements sectoriels dans le contexte des changements

climatiques. Parallèlement, il est important de promouvoir des cadres budgétaires ou de financement en matière de changements climatiques au niveau national.

Figure 4

Aperçu des pays effectuant l'examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique



Source : Presentation by a representative of the United Nations Development Programme.

Abbreviations : CPEIR = Climate Public Expenditure and Institutional Review.

3. Suivi et notification du financement de l'adaptation

59. Les activités relatives au suivi du financement de l'adaptation ont aussi été amplement débattues et certains participants ont souligné la nécessité d'une définition précise de ce que l'on entend par financement de l'adaptation afin de pouvoir progresser sur la question du suivi. Une telle définition, ont estimé ces participants, devrait être accompagnée d'indications précises qui décrivent les activités pouvant être comptabilisées au titre de l'adaptation afin d'établir une interprétation commune à tous les acteurs. Tout en étant conscient du rôle essentiel des définitions, un autre participant a appelé l'attention sur le fait qu'accorder trop d'importance aux problèmes de définition risquait de faire perdre de vue l'enjeu global et de ne pas favoriser par la suite une meilleure compréhension des moyens d'améliorer la résilience.

60. Il a été estimé qu'une forte coordination interministérielle était nécessaire pour relier les mesures de suivi aux processus de planification nationaux. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'un débat largement ouvert afin de déterminer des mesures d'adaptation par secteur. Un autre aspect important était de rendre l'information relative au financement de l'adaptation accessible aux pays à différents niveaux, à l'aide par exemple de sites Web et de portails sur lesquels l'information soit regroupée.

61. Un membre du Comité permanent du financement a appelé l'attention sur plusieurs difficultés en ce qui concerne le suivi du financement de l'adaptation dont il est rendu compte dans l'évaluation biennale et l'aperçu général des flux financiers de 2014, projet phare du Comité permanent dans le domaine de la transparence du financement de l'action climatique. En premier lieu, l'accès aux données se limite pour l'essentiel aux flux transmis

des pays développés aux pays en développement par l'intermédiaire d'institutions publiques et il existe des lacunes importantes dans les données, surtout en ce qui concerne les investissements du secteur privé et les dépenses nationales consacrés à l'adaptation. En deuxième lieu, la plupart des institutions et des acteurs mesurent et notifient le financement de l'adaptation sur la base du coût supplémentaire plutôt que sur celle du coût total. Cela fausse toute évaluation ou analyse de la répartition des flux entre l'adaptation et l'atténuation, cette dernière étant notifiée sur la base du coût total. Il a été indiqué que l'évaluation biennale 2016 sera publiée avant la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et fournira les dernières informations en date sur l'harmonisation des définitions opérationnelles du financement de l'action climatique et les méthodes de notification des producteurs et des agrégateurs de données, notamment sur les activités récentes des banques multilatérales de développement (BMD) et de l'Organisation de coopération et du développement économiques. L'objectif sera aussi de mieux faire comprendre les variations sur le plan des méthodes utilisées pour la collecte et l'agrégation des données.

62. Le représentant de la Banque mondiale a présenté les activités d'harmonisation récente des BMD. Six BMD rendent compte collectivement de leurs flux de financement pour l'action climatique au moyen de principes méthodologiques qu'elles ont cherché à harmoniser au fil du temps. Le représentant a indiqué que ces activités communes de suivi du financement de l'action climatique des BMD ont commencé en 2011 et que le rapport paru milieu 2015 détaillant les flux de financement de l'action climatique pour 2014 a estimé que les six institutions sont à l'origine de 28 milliards dollars des États-Unis de flux en projets comportant des retombées positives pour le climat. Les chiffres 2015 du financement de l'action climatique seraient communiqués milieu 2016. L'expression « retombée positive » est utilisée pour traduire le fait que la coopération des BMD avec leurs clients est motivée par des problèmes comme la mauvaise qualité de l'air, des systèmes insuffisants de transports ou d'approvisionnement énergétique, ou les besoins systémiques dans le domaine agricole. Les investissements à visée de développement effectués par les BMD dans l'agriculture, l'eau ou d'autres secteurs produisent concurremment différents types de retombées positives pour l'adaptation ou l'atténuation. Le représentant a indiqué que les principes de suivi du financement de l'adaptation et de l'atténuation sont harmonisés entre les BMD et l'International Development Finance Club. Tandis que les principes utilisés pour suivre le financement de l'atténuation sont centrés sur les activités, la méthode de suivi du financement de l'adaptation est axée davantage sur les processus, dans la mesure où la définition des projets d'adaptation varie selon le contexte local.

4. Améliorer la transparence par les échanges de connaissances et le renforcement des capacités

63. La question de la formation et du partage des connaissances a été soulevée à maintes reprises au cours des débats et la mise à disposition de ressources non financières a été perçue comme essentielle pour améliorer la transparence. En particulier, la nécessité d'améliorer les possibilités d'accès à l'information, d'apprentissage collégial et de coopération Sud-Sud, et de renforcer les capacités dont disposent les pays vulnérables pour programmer, exécuter et analyser des flux financiers a été constatée par un participant.

64. Un des cas de bonne pratique mentionnés concerne la mise en commun des outils de détection des risques de la Banque mondiale, comme son Conseil l'a demandé, afin d'engager une détection systématique des risques climatiques et des risques de catastrophe auxquels sont exposés les projets de l'Association internationale de développement. Par la suite, la Banque mondiale a décidé d'elle-même d'étendre les obligations de détection des risques à tous les projets soumis à l'agrément du Conseil. Il a été précisé que la conception de projets qui tiennent compte des changements climatiques anticipés est facilitée par le portail de connaissances sur les changements climatiques, répertoire de données

scientifiques au niveau national constitué par la Banque mondiale dont l'objectif est d'aider les professionnels du développement et les décideurs en matière de renforcement des capacités et de développement des connaissances.

5. Mesure des résultats, des effets et de l'efficacité du financement de l'adaptation

65. Plusieurs participants ont souligné que les initiatives concernant la mesure des résultats, des effets et de l'efficacité du financement de l'adaptation n'en sont encore qu'à leurs débuts. Il a été mentionné que le financement de l'adaptation est très lié au contexte, et que s'il est difficile d'en évaluer l'efficacité au niveau des projets, l'absence de paramètres de mesure communs complique encore la tâche pour ce qui est d'en mesurer l'impact et l'efficacité à l'échelle mondiale. Il a été estimé que des efforts supplémentaires devraient être engagés pour établir des paramètres de mesure communs afin de pouvoir mieux évaluer les résultats obtenus dans le domaine de l'adaptation.

66. Un exemple de bonne pratique concernant la mesure des résultats a été présenté par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a mis davantage l'accent récemment sur le suivi des résultats et, dans le cadre de son système de gestion axé sur les résultats, a mis au point un outil de suivi et d'évaluation pour l'adaptation. Cet outil a permis au FEM de mieux comprendre à quoi les fonds sont utilisés et les résultats obtenus par tel ou tel projet.

67. Les participants se sont accordés à estimer qu'il est important de définir ce que l'on veut mesurer (les résultats ou les effets) à tel ou tel moment (étape ou période). Ils ont considéré que pour obtenir des progrès dans la mesure des résultats, des effets et de l'efficacité, il est urgent que les pays définissent mieux les objectifs, les mesures et les délais précis qu'ils souhaitent pour l'adaptation.

68. Il y a eu de riches débats au sujet des indicateurs qualitatifs et quantitatifs existants, plusieurs participants estimant qu'il serait utile de mettre au point des indicateurs en ce qui concerne les liens entre l'adaptation et les objectifs de développement. Un représentant du secteur privé a avancé l'idée de définir une unité pour l'adaptation aux changements climatiques et de mettre en place un panier des risques d'adaptation soumis à différentes pondérations (par analogie avec l'atténuation). Il a aussi été suggéré de s'intéresser à d'autres processus de mesure et d'harmonisation tels que les Principes de l'Équateur pour la détection des risques environnementaux et sociaux, et aux enseignements des débats sur l'efficacité de l'aide.

69. Plus généralement, certains participants ont estimé qu'il serait nécessaire d'harmoniser les indicateurs entre les institutions bilatérales et multilatérales ainsi que de promouvoir l'harmonisation avec des processus connexes tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou les investissements d'impact.

IV. Principaux messages de l'atelier

70. L'atelier a donné l'occasion à un grand nombre d'acteurs, dont les Parties, des organisations internationales, des organismes des Nations Unies, des entités du secteur privé et des organisations de la société civile, de mener des débats constructifs. Les participants ont échangé des vues et des idées sur différents aspects du financement de l'adaptation, notamment l'évaluation des besoins pour ce financement et le rôle de la coopération et de l'aide internationales, les possibilités de développement du financement de l'adaptation et les moyens d'améliorer la transparence de ce financement. Le présent chapitre met en lumière les principaux messages à retenir des débats.

71. **Il est fondamental que l'évaluation des besoins d'adaptation dans les pays en développement passe par des processus impulsés par les pays en vue d'améliorer le financement de l'adaptation.** On dispose de bon nombre d'outils pour évaluer et communiquer les besoins d'adaptation des pays en développement, parmi lesquels les plans nationaux d'adaptation, les programmes d'action nationaux pour l'adaptation et les évaluations des besoins technologiques. La coopération et le dialogue multipartenaires peuvent constituer un élément important pour aider les pays en développement, particulièrement au début de leur processus d'évaluation des besoins. Les obstacles à surmonter qui subsistent pour l'évaluation des besoins dans les pays en développement sont notamment des obstacles institutionnels et des capacités techniques insuffisantes, ainsi que les difficultés à regrouper les problèmes recensés. La coopération et l'aide internationales sont nécessaires pour faciliter les échanges de connaissances et de bonnes pratiques et renforcer les capacités dont disposent les pays en développement pour évaluer les besoins d'adaptation et y répondre, en particulier au niveau infranational. L'aide internationale – celle en particulier du Fonds mondial pour le climat – a aussi été considérée comme un facteur décisif pour mettre en œuvre les besoins d'adaptation et les domaines prioritaires recensés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation, notamment. Il a été constaté également que l'apprentissage collégial et la coopération Sud-Sud jouent un rôle de plus en plus important dans la recherche de solutions à des problèmes communs dans ce domaine et dans d'autres.

72. **Les contributions déterminées au niveau national constituent peut-être une bonne occasion de promouvoir le renforcement du financement de l'adaptation.** Pour exploiter cette possibilité, il sera essentiel d'élaborer des cadres réglementaires robustes pour l'adaptation et d'améliorer l'intégration des changements climatiques et des ODD dans les processus de planification nationaux. Les mesures supplémentaires qui seront nécessaires pour surmonter les principaux obstacles en matière de financement, de politiques, de connaissances et de couverture des risques consisteront notamment à offrir de meilleures incitations à investir et à faire participer davantage d'investisseurs, à fournir aux acteurs les bonnes informations et les bons outils pour pouvoir intégrer les impératifs liés aux changements climatiques dans les décisions d'investissement, et à soutenir des projets pilotes pour établir des références susceptibles de favoriser des investissements supplémentaires et des apports financiers.

73. **Le rôle du secteur privé en ce qui concerne les besoins de financement d'adaptation doit être renforcé.** L'incertitude actuelle à propos des conséquences des changements climatiques pour les investissements, le patrimoine, les populations et les ressources est un obstacle majeur au renforcement du financement de l'action climatique. La sensibilisation, le dialogue sur les politiques, l'interaction des acteurs, le développement des connaissances, les études de faisabilité et l'assistance technique sont autant d'éléments indispensables pour combler les lacunes actuelles au niveau des étapes du préinvestissement et de l'investissement. Qui plus est, les notions d'adaptation et de résilience doivent être traduites dans un langage qui soit compréhensible par les investisseurs et les autres acteurs des marchés financiers. Le rôle de catalyseur important des investissements du secteur privé que peut jouer le financement public a été souligné, en même temps qu'il a été estimé que le financement public sous forme de dons est déterminant dans les secteurs où il est difficile d'attirer un financement privé, notamment la protection des côtes dans les petits États insulaires.

74. **L'accès au financement de l'adaptation continue de poser des difficultés, en particulier aux petits États insulaires en développement et aux PMA.** Des exigences complexes, des procédures qui ne sont pas suffisamment impulsées par les pays et un manque de possibilités d'accès directes figurent au nombre des principales difficultés. La nécessité d'améliorer l'accès à l'information sur le financement de l'adaptation dans les pays en développement par différents moyens et à différents niveaux a été soulignée.

75. **Une meilleure information doit être produite pour permettre une planification plus efficace, notamment par un meilleur suivi des flux concernant l'adaptation.** Côté offre, des initiatives visant à harmoniser le suivi et la notification du financement de l'action climatique, telles que l'initiative commune des BMD, contribuent à améliorer la connaissance des flux financiers liés à l'adaptation et à l'atténuation, encore que le suivi du second type de flux soit plus avancé. Les données relatives au financement de l'adaptation demeurent partielles et incomplètes en raison de difficultés de suivi persistantes, en ce qui concerne en particulier le suivi des flux privés. Côté demande, les points soulevés ont été notamment les suivants : améliorer la coordination interministérielle pour relier les mesures de suivi aux processus de planification nationaux ; définir des mesures d'adaptation par secteur au moyen d'un débat ouvert à une large participation ; et rendre l'information relative au financement de l'adaptation plus accessible aux pays à différents niveaux.

76. **Il est indispensable de renforcer les systèmes nationaux de gestion du financement public pour aider les pays à gérer, suivre et contrôler efficacement le financement de l'action climatique.** Les participants ont souligné la nécessité de mieux tirer parti des mesures d'adaptation locales importantes et le rôle de l'aide internationale pour aider les pays en développement à améliorer l'allocation du financement public national, à évaluer le degré d'intégration des risques climatiques dans le cycle budgétaire et à assurer le suivi des dépenses liées à l'action climatique. Les outils d'évaluation des investissements et de diagnostic des dépenses liées à l'action climatique et le marquage des budgets climatiques font partie des outils susceptibles d'aider les pays en développement dans ces domaines.

77. **Il est important de donner au financement de l'adaptation une efficacité optimale pour pouvoir obtenir le maximum de résultats à partir de ressources financières limitées.** Si les activités visant à mesurer les résultats, les effets et l'efficacité du financement de l'adaptation n'en sont encore qu'à leurs débuts, cet aspect devient de plus en plus important. Deux questions ont été soulignées au cours de l'atelier : l'importance qu'il y a pour les pays en développement à mieux définir des objectifs, des mesures et des délais précis en matière d'adaptation, et la nécessité d'harmoniser les indicateurs entre les institutions bilatérales et multilatérales, ainsi que de promouvoir l'harmonisation avec des processus connexes comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
